

Cognac, le 17 septembre 2015

OBJET : Période en milieu professionnel

Dans le cadre du programme de préparation à l'orientation des élèves de 3^{ème}, il est prévu une période en milieu professionnel.

Cette période a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, et contribuer à donner un sens à cette éducation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel.

Pour ce faire, les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.

Pour cette année scolaire, tous nos élèves de troisième (âgés de 14 ans et plus) effectueront cette période **du LUNDI 25 au VENDREDI 29 JANVIER 2016.**

Les élèves doivent trouver, avec l'aide de leurs parents, une structure d'accueil (entreprise, administration, commerçant, activité libérale etc.) qui leur permettra de répondre à leurs interrogations sur le quotidien de tel ou tel métier (horaires, avantages, inconvénients, parcours scolaire etc.)

Cette démarche doit se faire dès aujourd'hui car elle demande beaucoup de temps, il ne faut surtout pas attendre et être très actif dans sa recherche.

Il sera demandé à l'élève de présenter en classe un compte rendu oral dans la semaine du 29 février au 4 mars 2016.

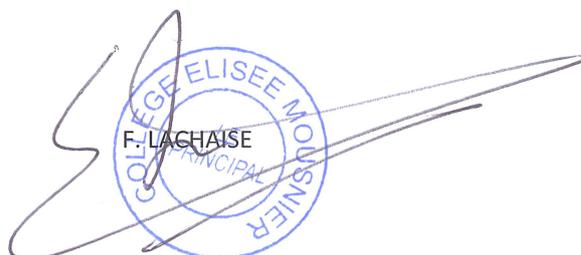
Une déduction ou une remise d'ordre sera appliquée aux élèves demi-pensionnaires sur la période définie.

Je vous joins : - Un courrier destiné aux responsables professionnels.
- Trois conventions de stage d'observation

Démarche :

- Faire signer les trois conventions par le professionnel.
- Signer les trois conventions
- Faire signer les trois conventions par votre enfant.
- Votre enfant les rapportera à son professeur principal.
- Je les signerai.
- Deux conventions lui seront rendues, une sera pour vous, l'autre pour le professionnel. Celle-ci sera à lui remettre le plus tôt possible et dans tous les cas avant le premier jour du stage.

N.B. : le carnet de bord à tenir par l'élève pendant son stage est disponible en format word (.doc) sur le site du collège. Au choix, ils pourront le télécharger et le compléter de manière numérique ou l'imprimer et le compléter à la main



F. LACHAISE
COLLEGE ELISEE MOUSNIER
PRINCIPAL